

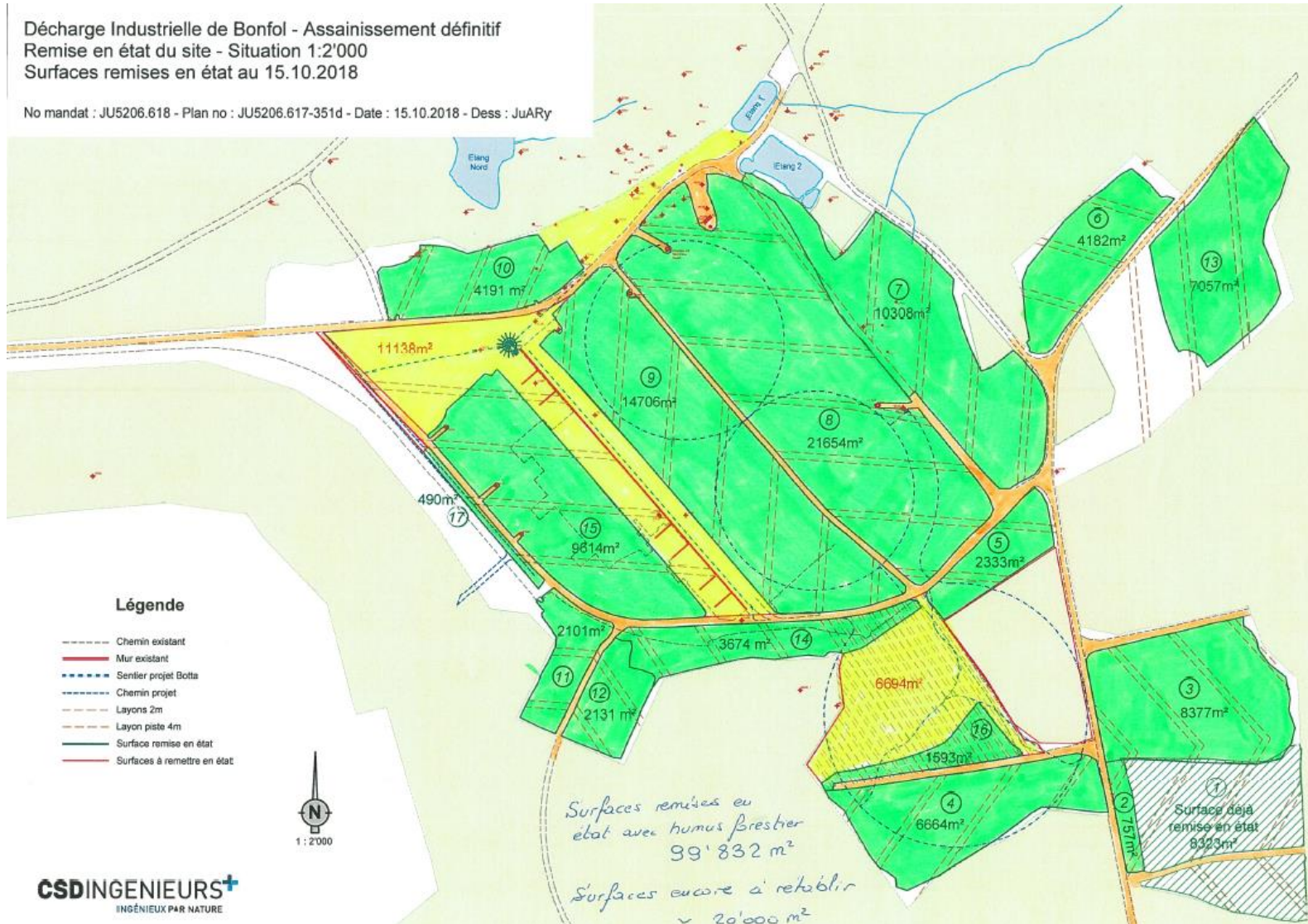
Commission d'information et de suivi

3. Information sur le chantier et le réaménagement du site

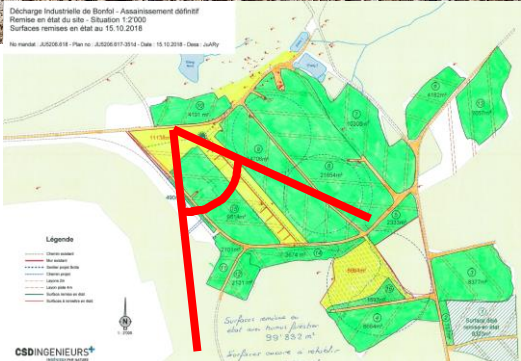


Commission d'information et de suivi
Delémont, le 24 octobre 2018

3. Information sur le chantier et le réaménagement du site

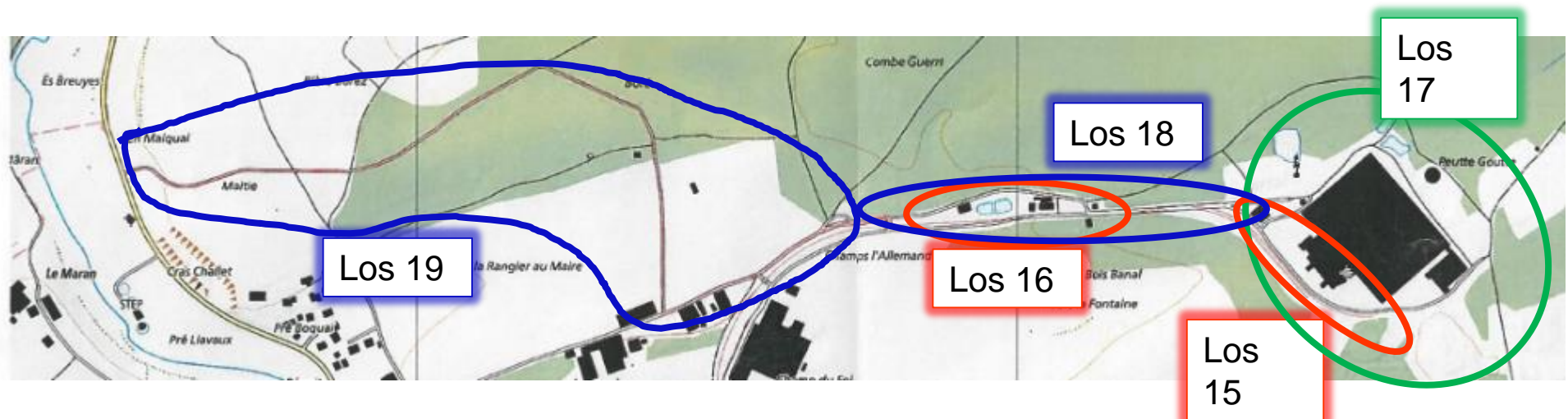






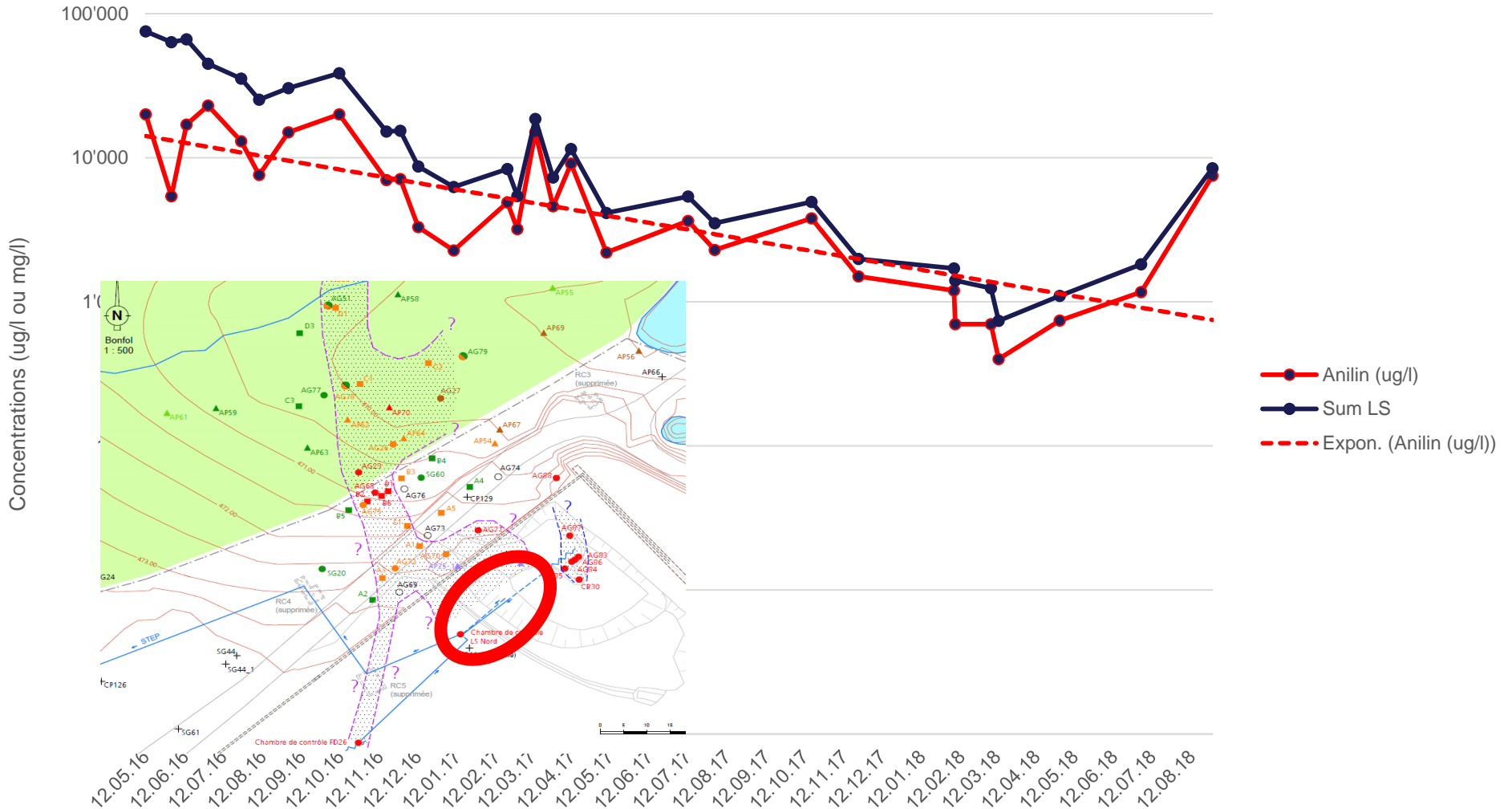
Etat des travaux:

- Démontage Los 15 : Terminé fin 2018/début 2019
- Démontage Los 16 (Démontage STEP), dépend essai pilote SEVEBO.
- Los 17 (remise en état): début des travaux en avril 2018, terminé fin 2018/début 2019
- Mise en soumission Los 18 (démontage accès jusqu'à CISA): dépend de Escale Bonfol
- Mise en soumission Los 19 (démontage accès CISA-Route cantonale): Dépend Los 16.



• Lentilles sableuses

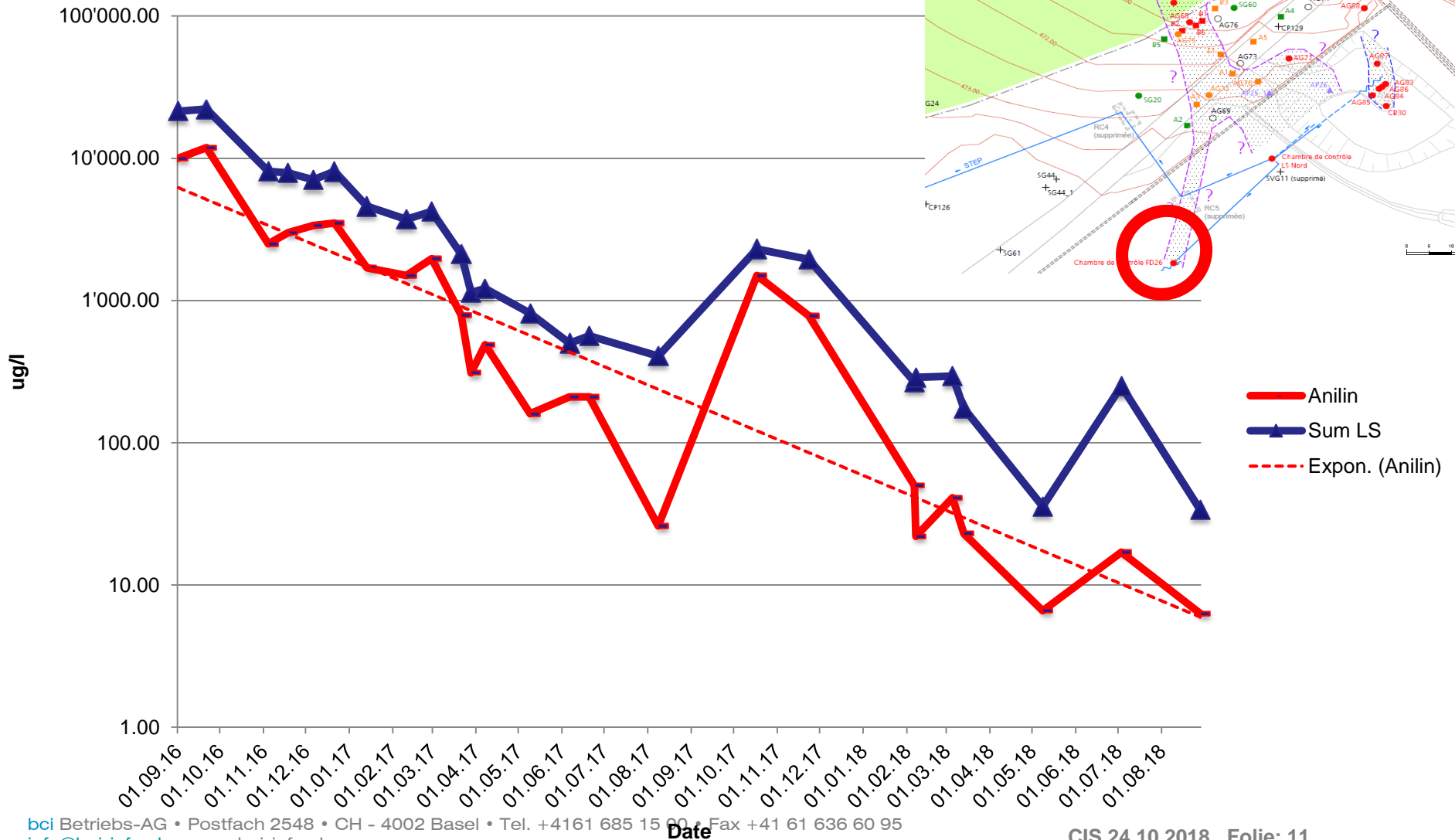
LS-N: concentrations



3. Information sur le chantier et le réaménagement du site

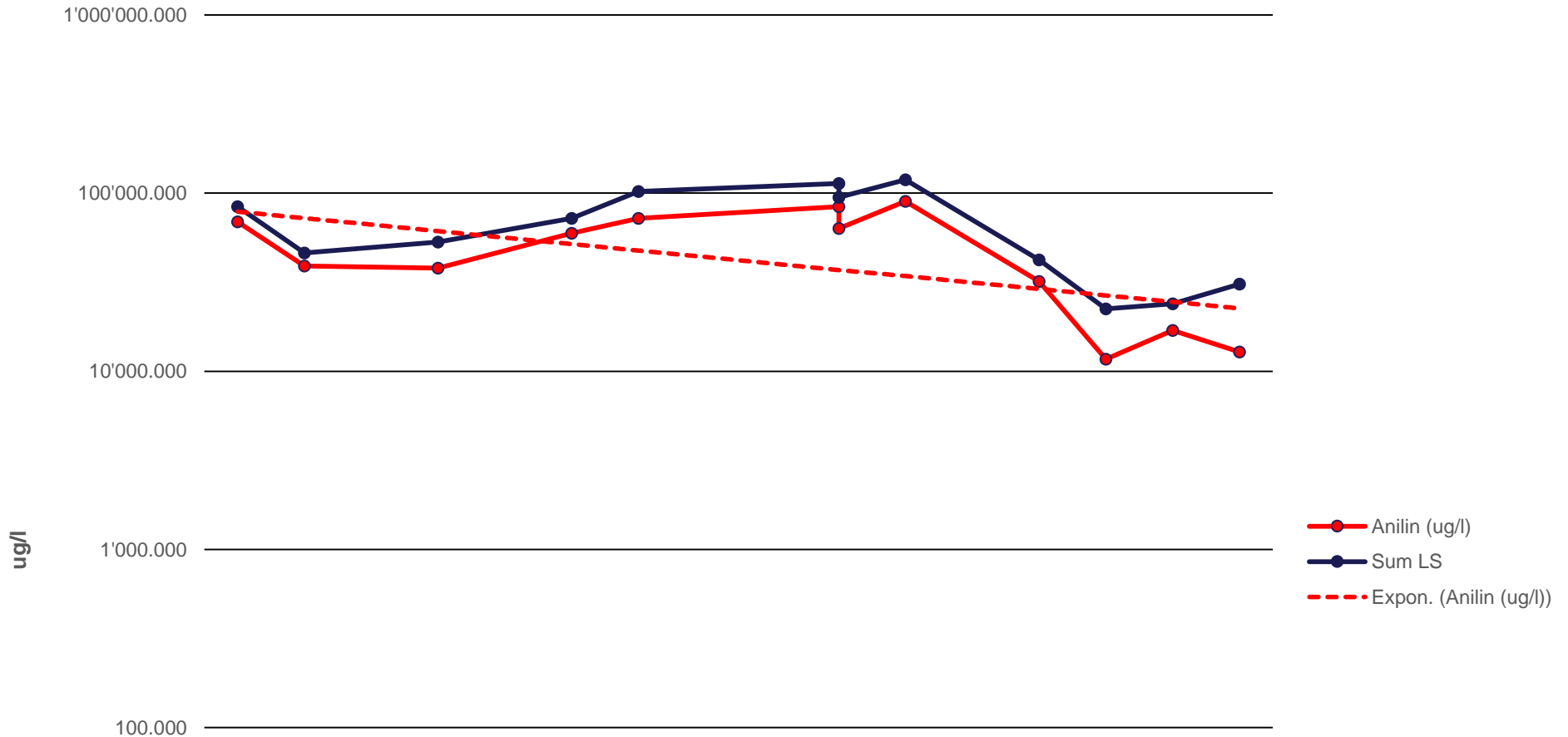
- Lentilles sableuses

FD26: Concentrations



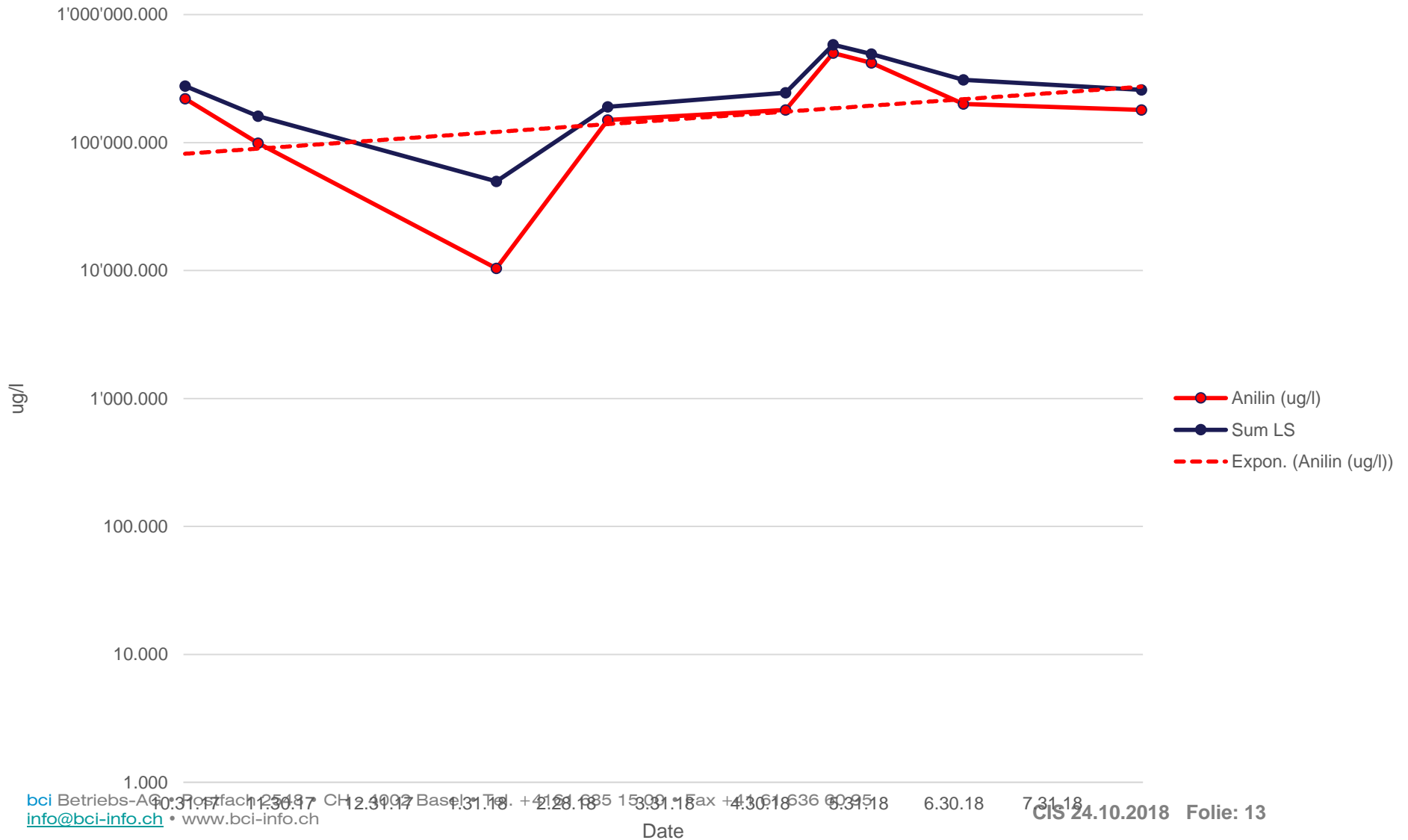
- Lentilles sableuses**

CB30: Leitsubstanzen



- Lentilles sableuses**

AG87: Concentrations LS



- **Lentilles sableuses**

Methodes de traitement LS-Nord

Auto-vidange:

Après excavation des déchets la LS-Nord se vidait vers l'ancienne décharge (à partir de fin d'excavation: printemps 2016 -> Nov. 2016)

Infiltration d'eau fraiche (via AG51, AG68, AG71)

Après diminution des volumes de lixiviats et des quantités des contaminants exfiltrés (Nov. 2016 – Feb. 2018):

Pomper en intervalles

Rincer des parties "secs" après vidange de la lentille (Fev. 2018 – encore en application)

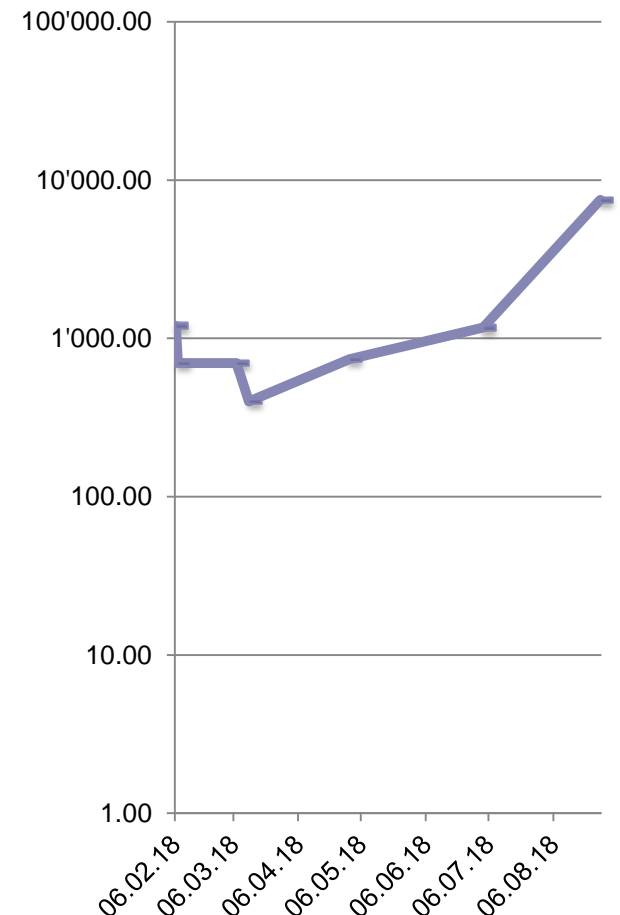
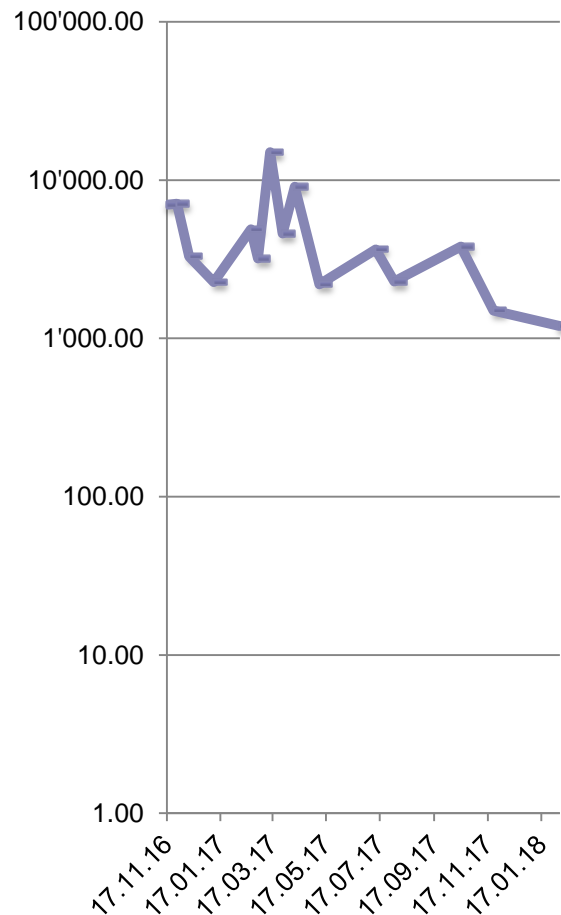
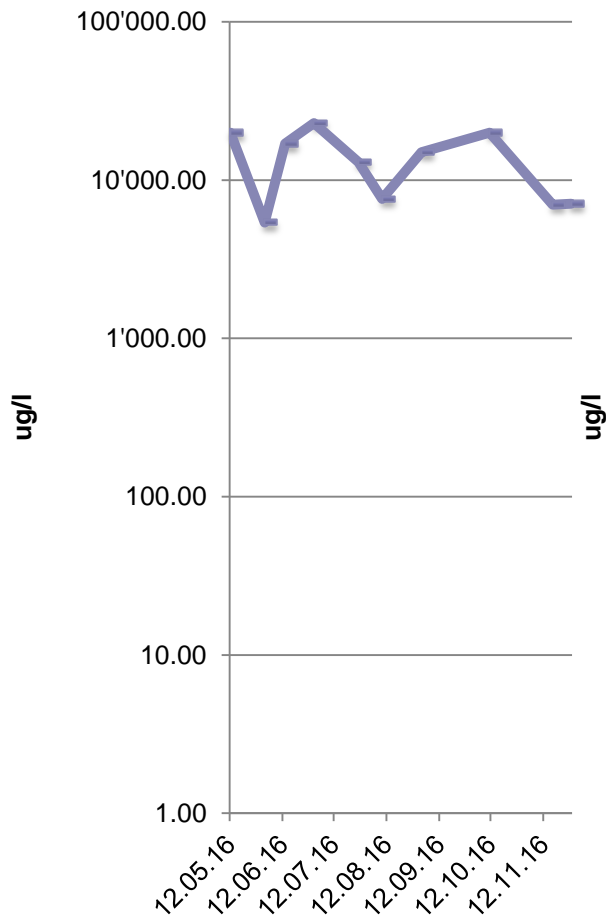
- Lentilles sableuses**

LS-N: Concentration Anilin

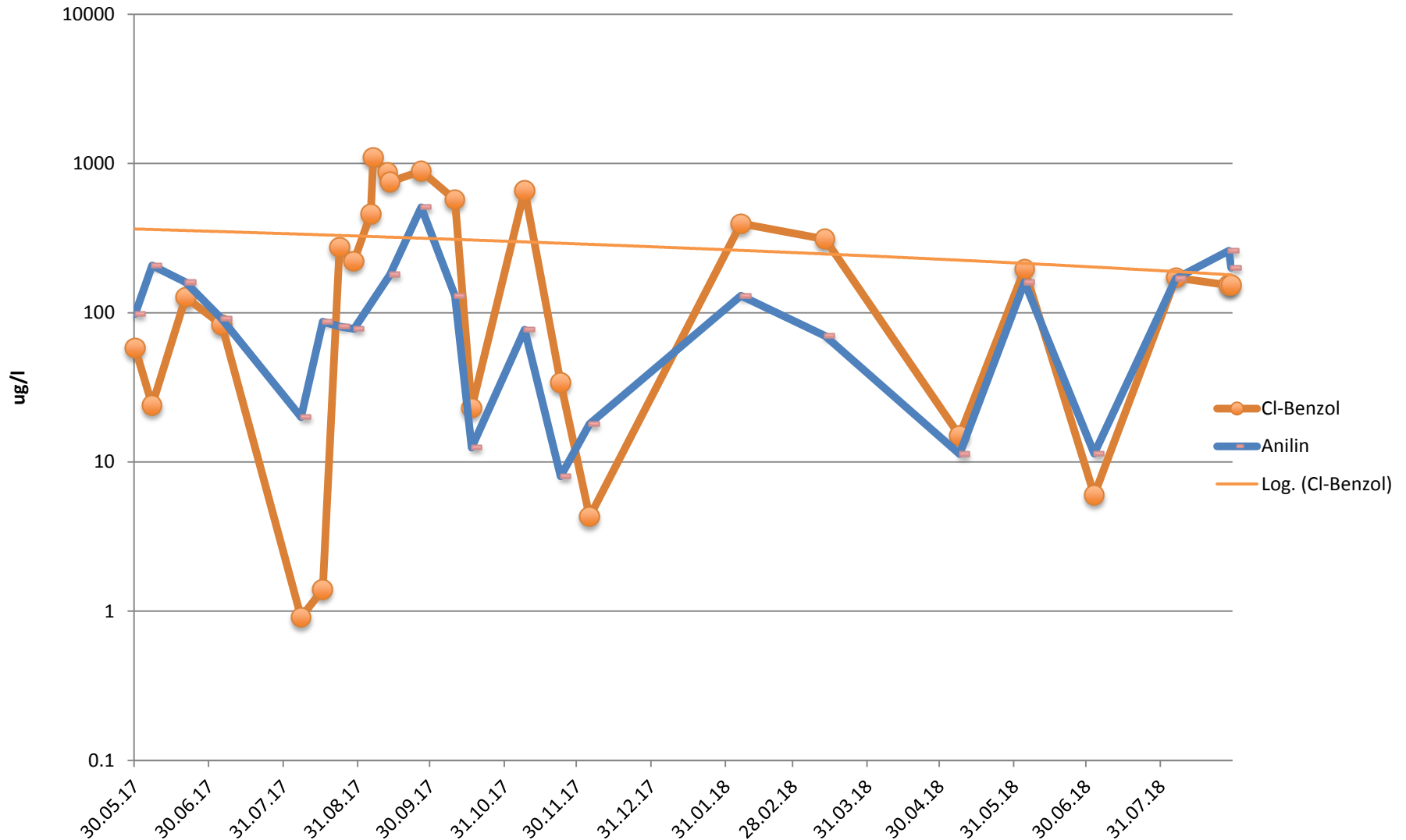
“Autovidange”

„Infiltration“

“Intervalle”



LS-Sud: Leitsubstanzen à partir de 6/2017



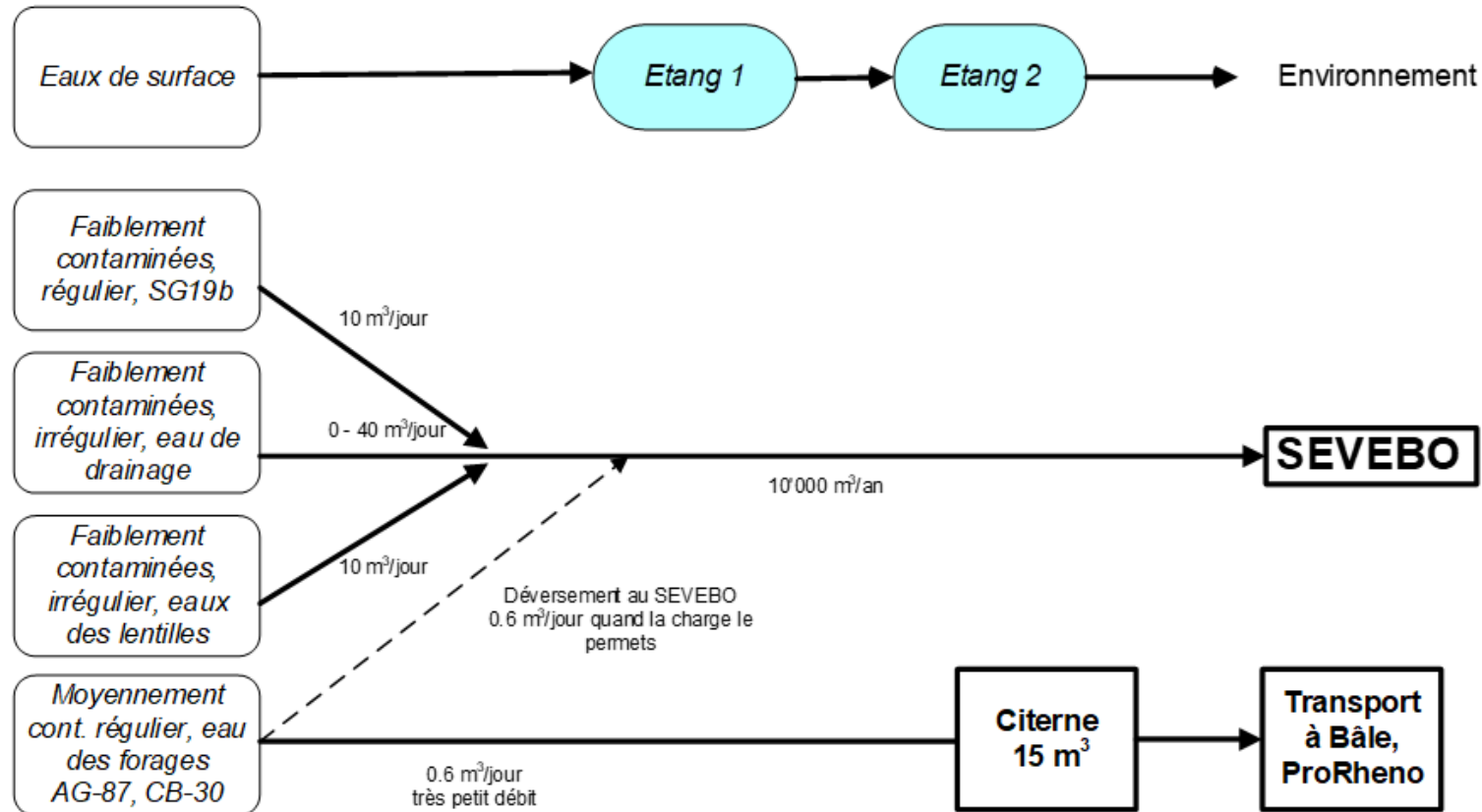
bci Betriebs-AG



Acheminement des eaux résiduelles du site décontaminé au SEVEBO

Demande pour traiter les eaux faiblement contaminées DIB au SEVEBO

Acheminement des eaux résiduelles du site décontaminé au SEVEBO



rev 15.5.2018 GST

Figure 2 : Flux d'eaux futures du site dépollué DIB

Saint-Ursanne, le 12 septembre 2018

Autorisation provisoire de déverser des eaux faiblement polluées à la canalisation publique pour traitement à la station d'épuration du SEVEBO

Cette autorisation provisoire est délivrée sous réserve de l'accord du SEVEBO, et aux conditions suivantes :

- Un état initial sera déterminé avant le début du déversement. Pendant cinq semaines consécutives, les eaux à l'entrée et à la sortie de la station d'épuration seront prélevées (échantillons sur 24h, une fois par semaine en alternant les jours) et analysées selon le programme « grande campagne » du CSS, complétées par des analyses d'écotoxicité sur la sortie.
- Durant les cinq premières semaines de déversement, le même contrôle sera effectué à la station d'épuration.
- Seules les eaux faiblement contaminées seront déversées à la canalisation. Il s'agit des eaux pompées dans la nappe des cailloutis du Sundgau au SG19B, le drainage de la tranchée ferroviaire et des eaux des lentilles sableuses, à l'exception de celles pompées dans les forages AG80, AG87 et CB30. Ces dernières seront stockées provisoirement puis transportées à Bâle pour traitement.
- La charge journalière ne dépassera pas 35 m³/jour, les concentrations en composés organiques ne dépasseront pas les concentrations suivantes :
 - carbone organique dissous : 20 mg/l ;
 - aniline 400 µg/l ;
 - dioxane 120 µg/l.
- La STEP de la DIB sera maintenue en activité réduite, de manière à pouvoir être remise en service en cas de résultats défavorables des contrôles.
- Après la période d'essai, un rapport détaillé sur le suivi de l'essai sera élaboré et remis à l'ENV et au SEVEBO ; une autorisation définitive de déversement pourra être délivrée sur la base de l'évaluation des résultats.

Merci de votre attention !